

Mise à jour décembre 2015 (TD)
Fiche réalisée par ALE Lyon

Vous habitez dans la Métropole de Lyon ? Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre habitation ? **Certaines communes de la Métropole ont mis en place des aides complémentaires aux aides « classiques »** (Crédit d'impôt, Eco prêt à taux zéro, Certificat d'économie d'énergie ou encore aides de l'ANAH) :

➤ Communes de la Métropole proposant des aides

▲ Charly (69390)

500 € pour un système de récupération des eaux de pluie

→ Contact : Mairie de Charly : accueil@mairie-charly.fr | 04 78 46 07 45

▲ Chassieu (69680)

- 200 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel

- 200 € pour l'installation d'un système solaire combiné

- 200 € pour l'installation d'une centrale photovoltaïque raccordée au réseau

→ Contact : Mairie de Chassieu : 04 72 05 44 00

▲ Genay (69730)

- 500 € pour l'isolation des combles

- 300 € pour un système de récupération des eaux de pluie en cuve enterrée

- 300 € pour un chauffe-eau solaire individuel

- 1000 € pour une chaudière automatique au bois si le logement date d'avant 1989, sinon 500 €

- exonération de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans pour les logements achevés avant 1989 ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie d'un certain montant.

→ Contact : Mairie de Genay : 04 72 08 78 88

▲ Oullins (69600)

- exonération de 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 ans pour les logements ayant réalisé des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 10 000 €. Les critères de performance des postes de travaux sont les mêmes que pour le crédit d'impôt.

→ Contact : Mairie d'Oullins, contact@ville-oullins.fr | 04 72 39 73 13



▲ Saint-Priest (69800)

Respect des critères de performance du crédit d'impôt

En maison individuelle :

- 500 € à 1000 € supplémentaires pour les ménages éligibles ANAH
- 300 € pour l'isolation des combles perdus (hors ménages éligibles ANAH)
- 500 € pour l'isolation de toiture sous rampants (hors ménages éligibles ANAH)
- 1500 € pour l'isolation des murs par l'extérieur (hors ménages éligibles ANAH)
- 4000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)

En copropriété :

- audit énergétique (si obligatoire) subventionné à 40%, dans un plafond de 4000€
- 500 € par logement pour l'isolation thermique par l'extérieur des murs, plafonné à 50 000€ / copropriété

→ Contact : Espace Info Energie Rhône-Métropole de Lyon, 04 37 48 25 90,
contact@infoenergie69-grandlyon.org

▲ Solaize (69360) (sous réserve)

- 5000 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an)
- 500 € pour du triple vitrage
- 500 € pour l'isolation des combles perdus
- 500 € pour l'isolation des rampants de toiture
- 2000 € pour l'isolation de tous les murs par l'extérieur
- 500 € pour l'isolation du mur nord par l'extérieur
- 500 € pour une VMC double-flux
- 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel
- 1000 € pour l'installation d'un système solaire combiné
- 1000 € pour une chaudière automatique au bois
- 500 € pour un poêle à granulés

→ Contact : Mairie de Solaize, 04 78 02 82 67

▲ Villeurbanne (69100)

- 500 € par logement (copropriété ou maison) pour l'isolation thermique par l'extérieur de tous les murs donnant sur l'extérieur ($R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$)
- 2500 € pour une rénovation globale qui atteint le niveau BBC (96 kWh/m².an calcul THCE ex) : valable en copropriété et maison individuelle

→ Contact : contact@infoenergie69-grandlyon.org